

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2018

Administration générale

1. **La séance a été ouverte** à 20 h en présence de quatre (4) citoyens.
2. **L'ordre du jour** a été adopté à l'unanimité.
3. **Le procès-verbal** de la séance ordinaire du 15 août 2018 a été adopté à l'unanimité.
4. **Un relevé de la correspondance reçue** depuis la dernière réunion a été déposé.
5. **Les comptes courants** ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
6. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 265 portant sur le **Code d'éthique et de déontologie des employés**. La révision de ce règlement a été rendue nécessaire par l'ajout d'exigences par le Gouvernement et par la légalisation prochaine du cannabis.
7. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 266 portant sur **les tarifs applicables au remboursement des frais de déplacement et dépenses encourues par les élus et le personnel**. La révision de ce règlement a permis de fixer des barèmes pour le remboursement des dépenses, notamment de plafonner le montant exigible pour les repas.
8. Le maire a informé le public que la Municipalité a procédé à **un emprunt temporaire** pour financer à court terme les travaux du secteur du Lac-Bergeron; le financement à long terme se fera via le règlement d'emprunt 250 déjà adopté.

Sécurité publique

9. Il a été résolu à l'unanimité **d'autoriser le Service de sécurité incendie à s'abonner à l'application mobile Info-Page** pour faciliter ses opérations, à un coût légèrement inférieur au système actuel.
10. La conseillère responsable du secteur, Mme Claire Boucher, n'avait pas d'information à transmettre au public.

Transport

11. Il a été résolu à l'unanimité **d'accepter les travaux de réfection du chemin des Allumettes et de verser le décompte progressif no. 3** au montant de 33 875,18 \$, toutes taxes incluses.
12. La Municipalité a reçu deux soumissions conformes pour les services professionnels dans le cadre de l'éventuelle réfection du chemin du Bout-du-Monde et du chemin du Grand-Rang. Le plus bas soumissionnaire est **Génicité**. Il a été résolu à l'unanimité de **lui octroyer le contrat** au montant de 54 613,13 \$.

13. Le conseiller responsable du secteur transport, M. Claude Frappier, a informé le public que le ministre des Transports accorde **une subvention de 60 000 \$** à la Municipalité pour l'amélioration de ponceaux sur la rue Brodeur, et **une autre de 588 166 \$** pour le volet voirie des travaux au secteur du Lac-Bergeron.

Hygiène du milieu

14. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt **du rapport annuel de l'administration sur l'utilisation de l'eau potable** comme requis par le ministère des Affaires municipales.

15. La Municipalité a reçu **deux soumissions conformes** pour les services professionnels dans le cadre de **l'éventuelle intervention sur la branche 4 de la rivière St-Louis**. Le plus bas soumissionnaire est *Aecom Consultants inc.* Il a été résolu à l'unanimité de **lui octroyer le contrat** au montant de 5 038,20 \$.

16. Dans le dossier de la prolongation des services au secteur du Lac-Bergeron, il a été résolu à l'unanimité :

- **d'autoriser l'installation de conduites d'eau de 150 mm sur le chemin des Cèdres** tel que convenu en juin pour les autres artères;
- **d'améliorer la structure du chemin de la Robine** pour un excédant au contrat de l'ordre de 500 000 \$;
- **de procéder au marquage d'une seule ligne centrale sur le chemin de la Robine;**
- **de verser à l'entrepreneur le décompte progressif no. 1** au montant de 1 056 710,58 \$, toutes taxes incluses;
- d'autoriser l'administration à transmettre, au Gouvernement, la documentation nécessaire à l'obtention des subventions prévues dans le programme FEPTEU.

17. La conseillère responsable du secteur, Mme Laurence Requilé, a informé le public que le dossier d'aménagement définitif de notre écocentre rencontre des difficultés à obtenir les autorisations gouvernementales et que la transaction d'acquisition d'un terrain de M. Daniel Jalbert pour y installer la station de pompage du Lac-Bergeron est finalisée.

Santé et bien-être des citoyens

18. Il a été résolu à l'unanimité d'allouer à la firme *Technic Alarme*, de Trois-Rivières, le contrat **d'entretien préventif annuel du système d'alarme de l'édifice municipal J.A.E.-Laflèche**, au coût de 420 \$, taxes en sus.

19. Il a été résolu à l'unanimité de ratifier les **deux demandes de soutien financier, en lien avec le cadre de référence en saine alimentation**, déposées par l'administration municipale.

20. Le conseiller responsable du secteur, M. Mario Lessard, n'avait pas d'information particulière à transmettre au public.

Aménagement, urbanisme et zonage

21. Suite à la consultation publique et à l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme, il a été résolu à l'unanimité d'**accorder la dérogation mineure** demandée par M. Patrice Bélair du 2290, rang Beauvallon. La dérogation concerne le respect de la marge de recul du garage par rapport au chemin public.

22. Il a été résolu à l'unanimité de renouveler, pour une période de deux ans, **le mandat de trois membres du comité consultatif d'urbanisme**, Mme Manon Picotte, MM. Gilles Duhaime et Normand Bergeron.

23. Le conseiller responsable du secteur, M. André St-Louis, a informé le public que la mise en œuvre de la nouvelle réglementation se poursuit.

Culture, loisirs et sports

24. Aucun sujet à l'ordre du jour.

25. Le conseiller responsable du secteur, M. Jacques Frappier, n'avait pas d'information particulière à transmettre au public.

Autres sujets

26. À la parole au public, M. Alyre Bélanger s'est informé du déploiement de la fibre optique sur le territoire pour le service Internet haute vitesse.

27. M. Richard Brown s'est informé du délai d'implantation du service Internet haute vitesse et le maire a précisé que le projet de *Maskicom* s'étale sur 2 ans environ et que le déploiement se fera du nord au sud.

28. M. Michel Pauzé s'informe des mécanismes de gestion des contrats majeurs et du délai de réalisation des travaux au Lac-Bergeron. Le directeur général a expliqué le mécanisme des décomptes progressifs et précisé que le chantier se déroule normalement de sorte qu'on ne prévoit pas de retard à l'échéancier.

29. Par vote unanime, à 20 h 20, **la séance a été levée.**